



## Demande d'exercice des droits

**NOM\* :**

**Prénom\* :**

**Adresse postale\* :**

**Email\* :**

L'adresse email doit être valide et fonctionnelle, un accusé de réception de la demande sera transmis sur cet email.

Type(s) de demande\* :



**Accès aux données**

*Vous pouvez demander si Nîmes Métropole détient des informations sur vous et demander que l'on vous communique l'intégralité de ces données. L'exercice du droit d'accès permet de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de les faire rectifier ou effacer.*



**Rectification des données**

*Vous pouvez demander la rectification des informations inexactes vous concernant. Le droit de rectification complète le droit d'accès. Il permet d'éviter que Nîmes Métropole ne traite des informations erronées sur vous.*



**Limitation du traitement des données**

*Précisez*



**Portabilité**

*Vous pouvez récupérer une partie des données vous concernant dans un format ouvert et lisible par une machine. Vous pouvez ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles. En fonction du traitement concerné et pour des raisons techniques, la mise en œuvre de ce droit peut demander une analyse et une préparation qui peut excéder le délai de traitement normal de votre demande.*



**Opposition au traitement**

*Vous pouvez vous opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier. En matière de prospection, notamment commerciale, ce droit peut s'exercer sans avoir à justifier d'un motif légitime.*



### **Effacement**

*Vous pouvez dans certains cas demander l'effacement de données à caractère personnel vous concernant (« droit à l'oubli »).*



### **Autre**

*Pour toute demande ou question concernant vos données personnelles et sans rapport avec les choix précédents.*

### **Traitement(s) concerné(s)\* :**

*Vous devez préciser quels sont les traitements pour lesquels vous formulez une demande.*

### **Motif de la demande\* :**

*Vous devez préciser les raisons pour lesquelles vous souhaitez exercer vos droits.*

### **Justificatif d'identité :**

*Vous devez envoyer une pièce d'identité (CNI, passeport) en cours de validité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin d'attester de votre identité.*

### **\* Informations obligatoires**

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole destiné au suivi des demandes relatives à l'exercice des droits dans le cadre de la protection des données personnelles. Conformément au Règlement

Général à la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez exercer vos droits informatiques auprès du responsable de traitement de Nîmes Métropole (voir notice jointe).



## **NOTICE D'INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DROITS INFORMATIQUES CONFORMEMENT AU REGLEMENT GENERAL A LA PROTECTION DES DONNEES ENTRE EN VIGUEUR LE 25 MAI 2018**

Le responsable du traitement est Nîmes Métropole représentée, par son Président Franck PROUST, 3 rue du Colisée – 30947 Nîmes cedex 9.

Le délégué à la protection des données est joignable par courriel à l'adresse suivante : [dpd@nimes-metropole.fr](mailto:dpd@nimes-metropole.fr).

Conformément au Règlement, toute personne physique dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

L'exercice de ces droits s'effectue à tout moment, moyennant l'envoi d'un justificatif d'identité :

- Par voie postale : 3 rue du Colisée – 30947 – Nîmes cedex 9
- Par courriel : [dpd@nimes-metropole.fr](mailto:dpd@nimes-metropole.fr)
- Ou directement à l'accueil de Nîmes Métropole, après justification d'identité devant les agents de l'accueil qui complèteront et signeront le formulaire d'exercice des droits relatifs aux données à caractère personnel.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.